



## TEXTILES BIOLOGIQUES : DE LA FIBRE AU PRODUIT FINI

### UN RÉFÉRENTIEL UNIQUE : GOTS

Le marché des textiles biologiques ne cesse de progresser, porté par la prise de conscience grandissante des consommateurs, désormais informés des risques que les textiles conventionnels font peser sur la santé et l'environnement.

Alors que l'industrie textile conventionnelle demeure l'une des plus polluantes au monde, la production des textiles biologiques ne fait l'objet d'aucune réglementation gouvernementale. Certains organismes de certification ont donc décidé d'élaborer leurs propres référentiels.

Devant cette multitude de cahiers des charges, Ecocert a choisi de s'associer à la démarche d'harmonisation internationale des standards et d'adopter le référentiel GOTS (Global Organic Textile Standard) pour le contrôle des textiles biologiques.

Les critères de ce référentiel visent à garantir le caractère biologique des textiles, des matières premières au produit fini. Il implique un processus de fabrication responsable en termes environnementaux et sociaux, et l'identification claire du produit fini pour apporter des garanties fiables au consommateur.

### Textile biologique = fibre biologique + contrôle complet du processus de fabrication

Le référentiel GOTS intègre toutes les étapes de transformation textile, depuis la fibre jusqu'au produit fini : la fibre brute doit être certifiée en agriculture biologique, et tout le processus de transformation doit être contrôlé.

Sans contrôle complet de toutes les étapes de fabrication, et notamment de la teinture qui est le procédé le plus nocif pour l'environnement et la santé, il ne peut y avoir de « textile biologique ». L'utilisation des produits chimiques est encadrée par des critères très stricts.

### Les métaux lourds, les formaldéhydes, les enzymes OGM et les amines cancérigènes sont interdits.

Ce mode de production favorise l'emploi de teintures naturelles et d'auxiliaires d'origine naturelle, et impose des exigences sévères concernant les rejets dans l'environnement et les résidus chimiques nocifs contenus dans le produit fini.



## TEXTILES BIOLOGIQUES : DE LA FIBRE AU PRODUIT FINI

### GOTS : deux labels selon la composition du produit fini

• **Label « Textiles Biologiques »**

Il impose que 95% des fibres soient issues de l'agriculture biologique (avec 5% maximum de fibres synthétiques ou artificielles).

• **Label « Textiles à base de fibres biologiques »**

Il impose que 70% minimum des fibres soient issues de l'agriculture biologique (avec 10% maximum de fibres synthétiques ou artificielles, ce seuil passant à 25% pour les articles chaussants ou de sport).

Le référentiel GOTS est consultable sur le site internet [www.global-standard.org](http://www.global-standard.org)

### Les étapes de la certification GOTS

1. Étude des exigences du référentiel GOTS, disponible auprès d'Ecocert
2. Demande d'un devis personnalisé avec description des activités envisagées
3. Signature du contrat d'engagement
4. Préparation de l'audit : présentation des informations concernant les auxiliaires et additifs entrant dans la fabrication du produit
5. Audit d'habilitation sur site réalisé par un auditeur Ecocert
6. Rapport d'audit : analyse du dossier et correction des écarts éventuels relevés en audit
7. Délivrance du certificat listant les produits labellisés

La commercialisation des produits certifiés peut commencer.

**Une prestation ECOCERT Greenlife, filiale d'Ecocert dédiée aux Ecoproduits.**